

SNCTA  
1, rue Vincent Auriol  
13617 AIX EN PROVENCE Cedex  
Tél : 04.42.33.77.66 Fax : 04.42.33.78.95

UTCAC  
DSAC/SO – BP 70 116  
33704 MERIGNAC Cedex  
Tél : 05 57 92 84 90 Fax : 05 57 92 84 91

Paris, le 25/11/2010

Copies :  
Mme. le ministre de l'écologie  
M. le secrétaire d'Etat chargé des transports

**Monsieur Alain Juppé**  
**Ministre d'Etat, ministre de la Défense**  
**et des Anciens Combattants**  
**Hôtel de Brienne**  
**14, rue Saint-Dominique**  
**75007 Paris**

Objet: traité FABEC

Monsieur le Ministre,

Nous avons l'honneur de vous adresser ce courrier pour demander au Gouvernement de ne pas signer le traité FABEC tant qu'une déclaration d'intention véritable n'y sera pas associée. C'est en effet la combinaison d'un traité FABEC et de l'intention véritable des Etats qui permettra à ce projet d'aboutir.

Le but du FABEC est de s'assurer que tous les prestataires de service de la région se mettent progressivement à agir comme une seule entité et travaillent ensemble à la prestation d'un meilleur service. Après quatre ans de participation active à ce projet, nous sommes, plus que jamais, convaincus que pour agir comme une seule entité dans la navigation aérienne, il faut tout simplement n'être qu'un.

L'approche qui mène à un prestataire unique ne peut être que progressive. Elle ne sera possible qu'au travers d'une approche étape par étape, qui permette à chacun de faire converger les conditions de travail nécessaires à la construction d'un prestataire unique.

Mais pour commencer à agir, et à mettre en place des décisions prises en commun, les différents prestataires doivent savoir, dès le début, qu'ils seront, au final, intégrés au sein d'une même entité : les Etats doivent le décider. S'ils devaient ne pas le faire, les prestataires continueront à se battre afin d'assurer chacun leur propre survie, plutôt que de travailler ensemble à la meilleure performance du système.

Le traité FABEC qui doit être signé le 2 décembre doit être à la base d'un nouveau projet. Ce sera le signe que les Etats mettront en place des structures pour permettre de prendre des décisions en commun. Il doit être équilibré avec une décision concernant la manière suivant laquelle ces décisions seront conduites. Cela doit être l'objet de la déclaration d'intention.

Le temps nous est compté. C'est la raison pour laquelle, à travers tout le FABEC, les organisations représentatives des personnels similaires aux nôtres et adhérant au MARC, le principal partenaire social du FABEC, ont envoyé des lettres similaires à celle-ci à leurs propres gouvernements en leur demandant de se donner le temps de construire un FABEC réussi plutôt que de se précipiter dans un choix insignifiant et, à terme, inefficace.

Le FABEC ne pourra pas aboutir s'il n'est pas compris et soutenu par les personnels, ni si son cap n'est pas clairement défini. C'est pourquoi, sans déclaration d'intention, le FABEC ne pourra pas compter sur le soutien des personnels aux évolutions opérationnelles.

Le SNCTA représente la majorité des contrôleurs aériens de la DGAC, investis dans le projet FABEC et l'UTCAC représente la majorité des Techniciens Supérieurs qui sont également partie prenante ainsi que des cadres de la DGAC. Nous sommes à votre disposition pour de plus amples discussions sur ce sujet.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre plus haute considération.

Pour le Bureau national du SNCTA,

Le secrétaire général de l'UTCAC,

Nicolas Hinchliffe

Alain Belliard

